

République Française
 Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
 Arrondissement : Digne-les-Bains
MALLEFOUGASSE AUGES - COMMUNE



Séance du jeudi 06 novembre 2025

Délibération N° D_2025_042

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|----------------------------|----------|------------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 10 | 7 | 9 |
| Date de la convocation : | | |
| 31/10/2025 | | |
| Pour | Contre | Abstention |
| 9 | 0 | 0 |
| Résultat du vote : adoptée | | |

Le six novembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle communale Jean-François AILHAUD), sous la présidence de Jean-Paul DEORSOLA.

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Véronique NICOLLET, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL

Représentés : Patrick CLAUDE représenté par Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO représenté par Jean-Paul DEORSOLA

Absents et Excusés : Marie MUNUERA

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Dominique PIGANEAU est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Offre d'achat du logement communal

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° D_2025_037 du 30 septembre 2025 relative à l'offre d'achat du logement communal sis au 397 rue de la mairie à 04230 MALLEFOUGASSE (bien cadastré D75 d'une superficie de 66 m²) qui a été faite à la commune le 16 septembre 2025 par Madame PUJOL Amandine à 65 000€ (60 000€ net vendeur) et la contre-proposition du Conseil municipal à 71 000€ (66 000€ net vendeur).

Une nouvelle offre d'achat a été faite par Madame PUJOL Amandine le 17 octobre 2025, pour un montant de 70 000€ (65 000€ net vendeur).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** l'offre d'achat de Madame PUJOL Amandine pour le logement communal sis au 397 rue de la mairie à 04230 MALLEFOUGASSE (bien cadastré D75 d'une superficie de 66 m²) pour un montant de 70 000€ (65 000€ net vendeur)
- **DESIGNE** Me DEGIOANNI, notaire à LES MEES, afin d'établir tous les actes notariés,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les documents relatifs à cette vente (compromis et acte authentique) ainsi que tous documents afférents à cette affaire
- **PRECISE** le maintien de la servitude de passage des eaux pluviales dans le ruisseau situé sous le passage voûté

- AUTORISE Monsieur le maire à déposer la déclaration préalable au nom de la commune pour la pose de 2 grilles sous le passage voûté et **ACCEPTE**, une fois l'autorisation délivrée et la vente finalisée, le transfert de la déclaration préalable au nom de Madame PUJOL Amandine

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jean-Paul DEORSOLA
Président de séance

Dominique PIGANEAU
Secrétaire de séance

